

Pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2024

1.0 Aperçu du projet

Le centre logistique de Milton (le « projet ») a été l'objet d'une évaluation environnementale fédérale qui s'est échelonnée sur plusieurs années et a débouché sur une décision du gouvernement fédéral le 21 janvier 2021, une autorisation du ministère des Pêches et des Océans le 23 juillet 2021 et une décision de l'Office des transports du Canada le 22 novembre 2021. Le projet est assorti de plus de 300 conditions visant à protéger les collectivités et l'environnement, dont l'obligation de produire des rapports trimestriels décrivant la façon dont le CN a géré la rétroaction reçue relativement au projet.

2.0 Résumé des activités de construction

Les travaux de construction ont commencé le 17 janvier 2022. Les activités de la phase 1, telles qu'énoncées dans le [calendrier 15.2](#), ont été achevées à la fin de décembre 2023. Les activités de la phase 2, telles qu'énoncées dans le calendrier 15.2, ont commencé en janvier 2024 et ont porté principalement sur la construction du passage inférieur de Lower Base Line, du passage supérieur de l'entrée des camions sur Britannia Road ainsi que du prolongement de la voie principale au nord de Britannia Road, jusqu'à Derry Road.

Les travaux de construction du projet ont été interrompus temporairement le 1^{er} mars 2024, lorsque la décision du gouvernement fédéral autorisant le CN à construire le centre logistique de Milton a été suspendue à la suite d'une demande de révision judiciaire des municipalités de la région de Halton. La construction a repris le 15 mai 2024, après que le CN a obtenu un sursis pour reprendre les travaux en attendant la décision concernant l'appel des municipalités de Halton.

Pendant l'interruption temporaire des travaux, les activités d'entretien ci-après ont eu lieu au chantier : stabilisation du chantier et réparation de mesures de lutte contre l'érosion; remplissage de la zone dénudée et construction du fossé menant au ponceau 2A; aménagement de pentes sur les piles de matériau pour décourager la nidification des oiseaux; remplissage de zones excavées; surveillance de la voie et des piles à Lower Base Line; pose de garde-corps sur le mur de soutènement à Lower Base Line; ratissage de la voie de Lower Base Line et retrait de matériel de travaux et de matériaux du chantier (pour des raisons de sécurité). Les programmes de contrôle et de suivi environnementaux se sont poursuivis comme prévu.

Lorsque la construction a repris en mai 2024, les activités du deuxième trimestre ont principalement porté sur : l'aménagement de l'ouvrage de franchissement de Lower Base Line (p. ex. achèvement du mur de soutènement et pose des tuyaux en béton au dépôt 1); l'excavation et le nivellement en vue de la pose du pont de la route d'accès de Britannia Road, la mise en place des mesures d'atténuation de la route d'accès de Britannia Road, comme la protection des pentes au moyen de tapis et la vérification des barrages afin de contenir l'écoulement en aval des eaux et des sédiments provenant des zones excavées; et l'enlèvement de la terre végétale le long du corridor de la voie principale au nord de Britannia Road jusqu'à Derry Road (voir l'avis transmis aux collectivités à l'annexe A).



Toutes les activités sont exécutées selon les conditions énoncées dans la [déclaration de décision](#) du gouvernement fédéral.

2.1 Photos du chantier

Les images qui suivent illustrent les divers travaux de construction qui ont eu lieu au cours de la période visée.

2.1.1 Déviation de tracé naturel du ruisseau Indian Creek – Vue aérienne



Figure 1 – 17 mai 2024

2.1.2 Ouvrage de franchissement de Lower Base Line – Vue aérienne



Figure 2 – 17 mai 2024

2.1.3 Excavation de l'ouvrage de franchissement et mur de soutènement de Lower Base Line

Suite de la pose du mur de traverses



Figure 3 – 15 mai 2024

2.1.4 Excavation du passage inférieur de Lower Base Line

Suite de la pose du revêtement de bois



Figure 4 – 30 mai 2024

2.1.5 Excavation de Lower Base Line jusqu'à la plateforme



Figure 5 – 11 juin 2024

2.1.6 Pose du mur de traverses, côté bas de Lower Base Line

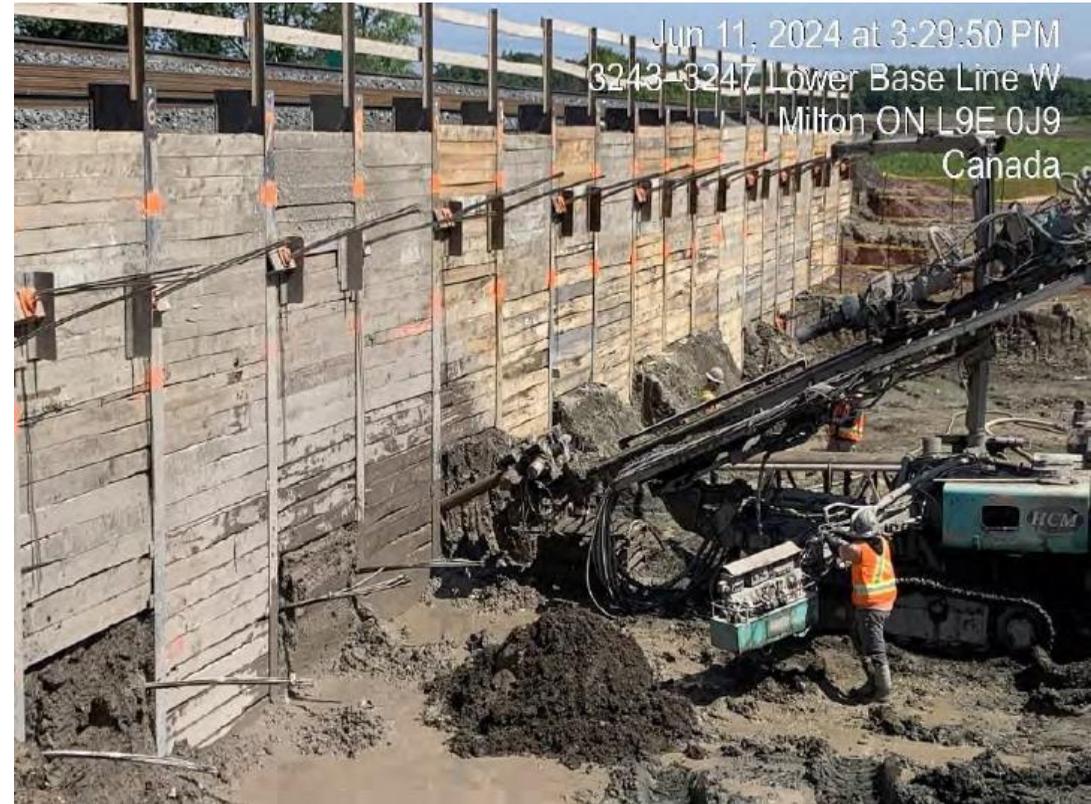


Figure 6 – 11 juin 2024

2.1.7 Excavation de la route d'accès de Britannia Road et nivellement du fossé intercepteur



Figure 7 – 24 mai 2024

**2.1.8 Fossé intercepteur de la route d'accès de Britannia Road
Mise en place de tapis sur le remblai**



Figure 8 – 30 mai 2024

2.1.9 Route d'accès de Britannia Road
Excavation en vue de la construction du pont



Figure 9 – 7 juin 2024

2.1.10 Voie principale abandonnée
Nivellement du matériau de remplissage le long du fossé ouest



Figure 10 – 7 juin 2024

2.1.11 Enlèvement de la terre végétale pour la voie principale
Nord de Britannia Road



Figure 11 – 30 mai 2024

2.1.12 Enlèvement de la terre végétale pour la voie principale
Sud de Louis St. Laurent Avenue



Figure 12 – 4 juin 2024

2.2 Rencontres avec les organismes de réglementation

Le CN rencontre régulièrement des représentants des organismes de réglementation intéressés, en personne ou virtuellement : Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC), Pêches et Océans Canada, Santé Canada, Office des transports du Canada et Environnement et Changement climatique Canada (ECCC).

En raison de l'interruption temporaire des travaux de construction, aucune rencontre n'a eu lieu avec les organismes de réglementation au cours du deuxième trimestre.

S'il n'y a pas de rencontre au chantier, les organismes participants reçoivent une visite virtuelle ou un journal photo du chantier. Aucune infraction n'a été relevée par les organismes de réglementation. Le CN a répondu aux demandes de renseignements de l'AEIC pendant ses visites.

2.3 Incident de mort de poissons

Le 14 mai 2024, le contrôleur environnemental a vu plusieurs poissons morts dans une zone inondée en train d'être asséchée par un entrepreneur du CN. La zone inondée, qui est isolée du tributaire A, se trouve au nord du ponceau 1 et avait été excavée plus tôt au cours de l'année, avant l'interruption temporaire des activités de construction en mars 2024.

Le CN a signalé l'observation à Pêches et Océans Canada ainsi qu'à l'AEIC et au ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF) le 15 mai 2024.

Le contrôleur environnemental qui effectue des inspections pour le compte du CN a vu des poissons nager à proximité de la pompe et de la cuve précédemment excavée pour faciliter l'assèchement de la zone. Le contrôleur environnemental a récupéré plusieurs poissons avec une épuisette et les a relocalisés dans le tributaire A. Or certains de ces poissons étaient blessés ou morts. Le contrôleur environnemental a alors immédiatement demandé qu'on arrête la pompe et à ce moment, plusieurs autres poissons morts ont été aperçus. Un treillis avait été mis en place pendant les activités d'assèchement, mais il semble qu'il n'ait pas bien fonctionné.

Les mesures d'atténuation suivantes étaient en place au moment de l'incident : contrôle de la zone pour l'inspection des mesures ESG et la surveillance de l'inondation de la zone pendant l'interruption temporaire des travaux entre le 1^{er} mars et le 6 mai 2024; installation d'une clôture anti-érosion autour de la zone de construction séparant la zone de travail et le tributaire A et formant une barrière physique pour contenir les activités de construction et les écoulements; enfin, inspection par le contrôleur environnemental des mesures ESG en place avant l'assèchement de la zone.

Pour éviter d'autres événements, l'entrepreneur du CN s'est procuré un panier à poissons métallique en forme de coin qui est plus durable et procure une fiabilité à plus long terme pour empêcher l'entraînement et/ou le placage des poissons. Une fois la zone vidée et asséchée, elle a été remblayée afin de prévenir toute inondation et empêcher les poissons d'y retourner. En outre, le CN a amélioré le processus de planification du travail par le contrôleur environnemental et l'entrepreneur avant toute activité d'assèchement à côté de cours d'eau qui peuvent avoir été inondés.

2.4 Incident de débroussaillage

Le 20 juin 2024, le CN a informé ECCC et l'AEIC qu'un incident de débroussaillage avait eu lieu dans une zone végétale où la présence de bruants chanteurs a été observée. Dans cette zone, signalée par le biologiste qualifié du CN en raison de son potentiel de nidification, le comportement des oiseaux semblait indiquer une possible nidification, bien qu'aucun nid n'ait été trouvé. Une fois la coupe terminée, de petits tas de broussailles ont été trouvés, mais aucune activité aviaire n'a été observée et aucun nid endommagé n'a été repéré. Le CN a mis en place plusieurs mesures d'atténuation pour éviter que cette situation se reproduise. Des ratissages visant à repérer la faune auront lieu avec la participation de biologistes qualifiés et de l'inspecteur environnemental de l'entrepreneur. Les zones protégées seront clairement marquées au moyen de ruban, de barils et de panneaux de signalisation. De plus, l'inspecteur environnemental de l'entrepreneur fournira des photos et des croquis de ces zones, qui seront vérifiés par le biologiste qualifié du CN. Tous les membres du personnel de travaux seront ensuite informés des zones marquées. Le débroussaillage dans les zones protégées pendant la période de reproduction des oiseaux ne sera permis qu'avec la confirmation écrite du biologiste qualifié du CN. L'entrepreneur effectuera des inspections de suivi quotidiennes des zones visées sous la supervision du contrôleur environnemental du CN.

3.0 Engagement auprès de la collectivité

En 2021, le CN a annoncé la mise sur pied du comité de consultation des collectivités (le « comité ») concernant le centre logistique de Milton dans le contexte de ses communications et de son engagement continu auprès de la collectivité relativement au projet. Le CN a choisi de former le comité dans le cadre du [processus de communication assurant la liaison avec la collectivité](#) prescrit par le gouvernement fédéral (voir les documents du projet). Le comité est dirigé par des cofacilitateurs indépendants et ses membres représentent la collectivité, les milieux de l'environnement, des affaires et de l'éducation postsecondaire ainsi que d'autres intérêts à Milton et dans la région de Halton. Le comité est un forum qui permettra au CN d'obtenir la rétroaction des groupes autochtones et des intervenants locaux avant et pendant la construction et l'exploitation du centre.

3.1 Réunions du comité de consultation des collectivités

Le comité s'est réuni aux dates suivantes :

- 4 avril 2024 (réunion virtuelle)
- 6 juin 2024 (visite du chantier)
- 13 juin 2024 (réunion virtuelle)

La réunion du 4 avril 2024 a porté sur la conception du chantier et du bâtiment administratif. Les discussions ont notamment porté sur les sujets suivants : aperçu de la conception de la guérite d'entrée et de la façon dont les camions entreraient dans le terminal, en sortiraient et se déplaceraient dans celui-ci; aperçu du système d'entrée biométrique et du processus de validation du CN pour s'assurer que le conducteur et le conteneur correspondent aux dossiers du CN; efforts du CN pour simplifier le processus visant à repérer les problèmes avant l'arrivée du conducteur au terminal et ainsi éviter que les camions tournent au ralenti sur place en attendant la résolution du problème; efforts de collaboration du CN avec les entreprises de camionnage afin de mettre au point un système qui permettra de réduire les temps d'attente et de tenir

au minimum la marche au ralenti (autre que l'actuel système de réservation à la guérite du CN); route d'accès de 1,8 km du CN destinée à éviter que les camions occupent les routes avoisinantes en attendant d'accéder au terminal.

Autres sujets abordés : aperçu des activités courantes sur le chantier pendant l'interruption temporaire des travaux; aperçu du [Rapport technique sur l'analyse chimique des sols \(annexe E.13\)](#) soumis dans le cadre de l'énoncé des incidences environnementales (EIE) de 2015 et de la façon dont l'étude a abouti au plan de gestion des sols; et mises à jour sur les programmes de suivi relatifs aux eaux de surface, aux eaux souterraines et aux aliments issus de la flore et de la faune.

Au cours de la réunion du 13 juin 2024, les discussions ont notamment porté sur : la reprise des activités de construction au chantier; le retour de la faune, des poissons et des tortues sur les lieux; les travaux de Lower Base Line; la construction de la voie principale entre Britannia Road et Derry Road (voir l'avis de travaux à la section 3.3 et l'annexe A); l'utilisation d'un camion d'eau pour réduire la poussière; les évaluations de circulation; la conception du bâtiment administratif et les mesures environnementales, comme le verdissement de l'aire de stationnement; et l'état des procédures judiciaires relatives au projet. Il a également été question de l'élaboration d'un site Web d'information indépendant créé et géré par le comité de consultation des collectivités.

Le comité de consultation des collectivités de Milton du CN devait effectuer une visite du chantier et tenir une réunion en personne le 6 avril 2024. Or, en raison du mauvais temps, c'est plutôt une réunion virtuelle qui a eu lieu. Une visite subséquente du chantier a eu lieu le 6 juin 2024.

3.1.1 Visite du chantier du 6 juin 2024

3.1.1.1 Tenue d'une séance de briefing sur la sécurité obligatoire avant la visite du chantier, conformément au protocole de sécurité du CN



3.1.1.2 Les participants à la visite du chantier constatent la taille du mur de soutènement et de l'ouvrage de franchissement de Lower Base Line pendant le passage d'un train du CN.



3.1.1.3 Les participants examinent l'avancement des travaux de déviation du ruisseau Indian Creek, les améliorations apportées aux habitats et la croissance de la végétation.



3.1.1.4 Les participants examinent l'écopassage construit près de Britannia Road pour permettre au tributaire A de passer sous la route d'accès destinée aux camions. L'ouvrage est suffisamment grand pour faciliter la circulation de la faune.



3.2 Engagement auprès de la collectivité

Le 10 avril 2024, le CN a été invité à présenter un aperçu du projet au conseil d'administration de la chambre de commerce de Milton. Les représentants du CN ont expliqué sommairement la raison d'être et la nécessité du projet, le processus d'évaluation environnementale préalable et les audiences de la commission et ont répondu aux questions des participants. Il a été question du choix du site, des projections en matière d'emploi, des effets sur la santé humaine, des itinéraires empruntés par les camions, des activités du CN ailleurs et du contrôle des 325 conditions auxquelles le projet est assujéti.

3.3 Avis de travaux de construction

Afin d'informer la collectivité locale des travaux de construction sur la voie principale du CN entre Britannia Road et Derry Road de mai 2024 à novembre 2025, un avis a été publié dans la section [Mises à jour sur la construction](#) du site cnmilton.ca et transmis par courrier électronique aux destinataires de la liste de diffusion du projet du centre logistique de Milton du CN.

4.0 Consultation des collectivités autochtones

Le CN continue de rencontrer régulièrement la Première Nation des Mississaugas de Credit par le truchement d'un groupe de travail créé pour communiquer de l'information relativement au projet, fournir aux membres des occasions de participer aux programmes sur le terrain et trouver des débouchés économiques dans le cadre du projet et dans la zone d'activité du CN.

Le CN continue de dialoguer avec les Six Nations de Grand River relativement au projet et de fournir aux membres des occasions de participer aux programmes sur le terrain.

Le CN rencontre régulièrement la Nation huronne-wendat pour faire le point sur le projet et fournir aux membres des occasions de participer aux programmes sur le terrain. La Première Nation des Mississaugas de Credit, les Six Nations de Grand River et la Nation huronne-wendat sont toujours invitées à prendre part au comité de consultation des collectivités, qu'il s'agisse d'en devenir membre permanent, d'assister aux réunions ou de faire des présentations au comité. Depuis le début des activités de construction, des contrôleurs environnementaux représentant ces groupes participent au projet.

5.0 Publications sur le site Web du projet de Milton du CN

Les documents ci-dessous ont été publiés sur le site Web du CN au cours de ce trimestre :

- [Rapport du premier trimestre de 2024](#)
- [Avis de travaux de construction de Britannia Road à Derry Road \(de mai 2024 à décembre 2025\)](#)

6.0 Rétroaction et prise en considération des points de vue

Conformément à la section 2.2.2 du plan de communication assurant la liaison avec la collectivité, les moyens ci-dessous ont été mis à la disposition des parties susceptibles d’être touchées et de la population en général pour se faire entendre auprès du CN :

- | | |
|---|---|
| a) Ligne de renseignements généraux du CN | e) Centre d’information sur le projet |
| b) Comité de consultation des collectivités | f) Engagement auprès des administrations locales |
| c) cnmilton.ca | g) Réseaux sociaux |
| d) Ligne d’urgence | h) Protocole de signalement des plaintes relatives au bruit |

Il est également possible de fournir une rétroaction par d’autres moyens, notamment en communiquant par courriel directement avec des membres du personnel du CN, des entrepreneurs ou d’autres services internes du CN sur des sujets précis.

Voici un résumé de la rétroaction reçue au deuxième trimestre de 2024 (du 1^{er} avril au 30 juin 2024). Ce tableau classe les points de vue exprimés par les parties susceptibles d’être touchées en thèmes clés, en indique la source et explique l’examen effectué par le CN ainsi que les mesures prises. Comme le prescrit la condition 4.9.3, cela comprend les plaintes relatives au bruit reçues et les mesures prises à cet égard au cours du trimestre.

6.1 Prise en considération par le CN de la rétroaction des collectivités et des intervenants

SUJET		
Résumé	Source	Prise en considération/mesures prises par le CN
<p>1. Conception du terminal</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intérêt relatif à la conception du terminal et du bâtiment administratif. • Intérêt relatif aux mesures de verdissement de l’aire de stationnement du bâtiment administratif. • Préoccupations concernant l’accumulation de neige sur les camions stationnés sur les lieux pendant de longues périodes. • Intérêt relatif au plan de paysagement. 	<p>Comité de consultation des collectivités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La réunion du 4 avril 2024 du comité de consultation des collectivités a porté principalement sur la conception du terminal. Un aperçu des circulations et des éléments du terminal assorti de croquis a été présenté au comité. Le sujet a été repris au cours de la réunion du 14 juin 2024. • La conception du bâtiment administratif ressemble à celle du bâtiment du terminal intermodal de Brampton, sauf qu’elle prévoit plus de caractéristiques environnementales évoluées et uniques, notamment des bornes de recharge pour véhicules électriques dans le stationnement, des panneaux solaires sur le toit et un système de récupération des eaux grises; des modes d’électrification seront envisagés pour réduire la consommation en énergie de l’installation; les déchets seront gérés sur place et non évacués dans les égouts municipaux et

SUJET		
Résumé	Source	Prise en considération/mesures prises par le CN
<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt à en savoir davantage sur la collaboration du CN avec les établissements d'enseignement postsecondaires relativement aux activités du projet. • Intérêt à savoir si le CN entend faire en sorte que le bâtiment administratif soit carboneutre et s'il pourrait collaborer avec l'Université Wilfrid-Laurier à ce sujet. 		<p>l'approvisionnement en eau sera autonome : les services municipaux ne seront pas utilisés. L'installation sera entièrement autonome, mais sera branchée au réseau de distribution électrique de Milton; le bâtiment sera chauffé à la fois au gaz naturel et à l'électricité aux fins d'efficacité et pour réduire l'incidence sur le réseau.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le CN a accueilli des suggestions inspirées d'exemples de stationnements verts et d'autres caractéristiques environnementales aux fins d'examen. • Les conducteurs disposeront d'un grattoir à neige près de la guérite de sortie pour enlever la neige sur le dessus de leur camion; c'est aux conducteurs qu'il incombe de faire en sorte que leur véhicule soit sécuritaire avant de reprendre la route. • Le plan d'aménagement paysager peut être transmis au comité de consultation des collectivités lorsqu'il sera achevé. • Le CN examine les solutions possibles en vue de l'élaboration d'un système permettant de détecter les véhicules à émissions élevées qui entrent au terminal (à mettre en place pour la mise en service), notamment une collaboration avec l'Université de Toronto. • Dernièrement, le CN a annoncé l'établissement d'un nouveau partenariat avec l'Université Wilfrid-Laurier qui prévoit le parrainage d'un poste de professeur dans le cadre d'un cours combinant un apprentissage par l'expérience et l'étude de la gestion des bassins versants urbains (recherche sur la gestion des eaux de pluie sur le site du CN). D'autres occasions de collaboration seront examinées.
<p>2. Accès des camions au terminal</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intérêt relatif à la distance entre l'entrée de Britannia Road et la guérite du terminal. • Intérêt relatif à la capacité d'accueil de camions et aux installations d'entrée et de sortie. • Préoccupations relatives à la gestion de la file de camions à la guérite d'entrée. 	Comité de consultation des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Il y a une route de 1,8 km entre Britannia Road et l'entrée du terminal. • Les conditions énoncées dans la déclaration de décision du gouvernement fédéral limitent le nombre de camions pouvant entrer dans le terminal chaque jour (la moyenne quotidienne ne doit pas dépasser 800 camions). • La durée d'une transaction à la guérite d'entrée est d'environ trois minutes. Dans le contexte de l'évolution des technologies, le CN continue d'examiner des façons de rendre le processus d'entrée plus efficace, comme l'utilisation d'une application pour téléphone pour entrer les données avant l'arrivée au terminal.

SUJET		
Résumé	Source	Prise en considération/mesures prises par le CN
<ul style="list-style-type: none"> Intérêt relatif à la durée moyenne de séjour des camions au terminal. 		<ul style="list-style-type: none"> Un système de réservation à la guérite en place contribue à réduire les temps d'attente, la marche au ralenti et les files d'attente. En moyenne, les camions prennent une heure pour entrer dans le terminal et en sortir et y passent 45 minutes.
<p>3. Protection de l'environnement sur le chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> Intérêt relatif au programme de contrôle et de suivi de la lamproie. Remarque générale signalant que cette espèce invasive n'aurait pas été découverte n'eût été les travaux et qu'il s'agit d'un exemple de la contribution du projet à l'environnement. Intérêt relatif aux mesures d'atténuation visant à contenir la contamination des sols. 	Comité de consultation des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> Les programmes de contrôle comprennent des échantillonnages réguliers afin de s'assurer de l'absence d'espèces invasives. Le CN consultera Pêches et Océans Canada pour en apprendre davantage au sujet du programme d'élimination de la lamproie en rapport avec le site du projet. Un système est mis en place pour traiter les eaux de pluie du site. Lorsqu'il sera raccordé, les étangs aménagés dernièrement recueilleront les eaux de pluie qui, après décantation, seront redirigées de manière contrôlée vers le ruisseau. À l'extérieur, un système de dérivation permettra aux eaux de pluie de contourner le terminal ou de passer à travers celui-ci sans se mélanger aux eaux de pluie recueillies à l'intérieur, ce qui empêchera leur contamination.
<p>4. Sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> Préoccupations à propos de la vitesse des trains circulant dans les zones résidentielles et du contrôle de la vitesse. Préoccupations relatives à la méconnaissance de la sécurité ferroviaire des nouveaux résidents dans la zone. Suggestion d'augmenter la sensibilisation à la sécurité effectuée par le CN dans la collectivité et en particulier dans les écoles locales. 	Comité de consultation des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> La limite de vitesse sur les voies principales varie d'une région à l'autre. Dans le secteur du terminal, la limite de vitesse est de 45 mi/h (70 km/h). Habituellement, les trains circulent légèrement en dessous de la limite de vitesse de la voie; les limites de vitesse sont contraignantes et les trains qui les dépassent s'exposent à d'importantes pénalités. La Police du CN participe activement aux programmes de sensibilisation à la sécurité ferroviaire, notamment en visitant les écoles. Le partenariat de longue date entre le CN et la Halton Learning Foundation comprenait des activités de sensibilisation à la sécurité ferroviaire. L'importance d'aller dans les écoles pour sensibiliser les élèves à la sécurité ferroviaire sera rappelée à la Police du CN. Pendant la semaine de la sécurité ferroviaire en septembre, le CN sensibilise activement les collectivités partout au Canada aux questions de sécurité; il est

SUJET		
Résumé	Source	Prise en considération/mesures prises par le CN
		possible de se procurer des vidéos par l'entremise d' Opération Gareautrain pour informer et sensibiliser les gens en matière de sécurité ferroviaire.
<p>5. Travailler avec le CN et relations avec les collectivités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entrepreneur général de Milton intéressé à participer aux occasions du projet de construction. • Organismes à but non lucratif locaux à la recherche de commandites pour des événements communautaires. 	Correspondance directe	<ul style="list-style-type: none"> • Le CN enverra à l'entrepreneur les documents d'appel d'offres relatifs au bâtiment administratif. • Le <i>Fonds CN pour des collectivités plus fortes</i> effectue des investissements communautaires responsables en soutenant des organismes à but non lucratif enregistrés. Les groupes qui souhaitent obtenir une commandite du CN sont invités à présenter une demande à ce fonds.
<p>6. Préoccupations non liées au projet concernant la voie principale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préoccupations concernant les branches et les débris sur les voies et autour de celles-ci. • Plainte relative à la circulation de trois trains d'affilée qui ont bloqué un passage à niveau en raison de leur faible vitesse. 	Ligne de renseignements généraux	<ul style="list-style-type: none"> • Les préoccupations de résidents et de membres du personnel de la ville de Milton concernant les débris ont été communiquées au superviseur de la voie, qui a pris les mesures correctives nécessaires. • Des représentants du CN ont présenté des excuses au résident en question au sujet du passage à niveau bloqué et ont expliqué les activités du CN.

Annexe A – Mise à jour sur la construction, mai 2024

Des travaux de construction auront lieu dans le corridor ferroviaire du CN entre Britannia Road et Derry Road de mai 2024 à novembre 2025. L'avis de travaux de construction a été publié dans la section Mises à jour sur la construction de cnmilton.ca et transmis par courriel aux destinataires de la liste de diffusion du projet de centre logistique de Milton du CN.

CN Milton Logistics Hub – Construction Update – May 2024

Construction activity within CN's track corridor between Britannia Road to Derry Road is currently scheduled to take place from May 2024 through to November 2025.



Construction Activity

The area has been scanned to ensure that no birds are nesting on the ground or in the grass areas (bird sweep), and we continue to monitor for all wildlife activity in the vicinity where crews are working.

Crews are commencing with vegetation clearing works, which will take place over the coming weeks, then will proceed with general construction activities.

Equipment to be used for this part of the work include excavators, dozers, compactors, rock trucks, loaders, and pick-up trucks. These machines are equipped with noise reduction back up alarms and meet newer emission standards regulations.

May 30, 2024

1

Work will include the following activities:

- Silt fencing and erosion control measures.
- Utility daylighting (exposing underground pipes to natural light using hydro excavation).
- Removal of topsoil or other organic material unsuitable for grading.
- Culvert installation.
- Utilities installation.
- Track construction.

Vehicles and equipment will access this area from CN property south of Britannia Road. There is an access point at Derry Road that may be used on occasion by smaller pick-up trucks.

What to Expect

Anticipated impacts in the vicinity of this construction activity might include:

- Daytime noise from construction equipment and machinery. Excessive noise is not anticipated.
- Potential for dust.

Mitigation measures include white noise back-up beepers on equipment to reduce noise impacts and the use of water trucks and continued air monitoring to manage impacts from dust.

Hours of Work

Work will occur during regular operating hours 7:00 a.m. to 7:00 p.m., Monday through Friday. Residents will be advised in advance of work occurring overnight.

We acknowledge and understand concerns about the potential environmental and community impact that may arise during the construction of the Milton Logistics Hub. CN is committed to measures to mitigate potential effects of Project construction, including those outlined in our Environmental Impact Statement and those included in the 325 conditions required by the federal government's [Decision Statement](#).

For more information about this Project or questions regarding this notice:

Visit: cnmilton.ca
Email: milton@cn.ca
Call: 1.800.216.9466

May 30, 2024

2